

Réunion du : 1<sup>er</sup> Juin 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 37

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOUNOIS

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U15 D1 - Match N° 51810.2, CS Corbigny 1 / US La Charité 1 du 27 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin à 11h30.**

Demande acceptée.

### 1.2. Forfait déclaré.

Championnat U18 D1 - Match N° 51913.2, SNID 2 / FC Nevers Banlay 1 du 27 mai.

Forfait déclaré de l'équipe du SNID match perdu par pénalité 3-0 / - 1 point, **amende 40€.**

Championnat U15 D2 - Match N° 51896.1, AFGP 58 F 2 / E-Moulins 1 du 27 mai.

Forfait déclaré de l'équipe de l'E-Moulins match perdu par pénalité 3-0 / - 1 point, **amende 40€.**

### 1.3. Forfait général.

Championnat U18 D1 - Match N° 51914.2, E-La Machine 1 / FC Nevers 1 du 27 mai.

Forfait déclaré de l'équipe de FC Nevers.

S'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe du FC Nevers est déclarée forfait général. **Amende 50€.**

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U13 D1 - Match N° 51661.2, FC Nevers Banlay 1 / ASA Vauzelles 1 du 20 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour jouer cette rencontre le mercredi 31 mai à 18h00.**

- Accord hors délai, amende **10€** à FC Nevers Banlay.
- Match joué sans accord de la commission, amende **30€** aux deux clubs.

## 2.2. Forfait déclaré.

Championnat U13 D3 poule B - Match N° 51738.2, V. Prémery 1 / AFGP 58 3 du 27 mai.

- Forfait déclaré de l'équipe de l'AFGP 58 3, match perdu par pénalité 3-0, -1 point. **Amende 40€.**

## 3 - COUPE(S) DEPARTEMENTALE(S)

Finales des Coupes Départementales le dimanche 18 juin à La Charité.

**Equipes qualifiées :**

- U15 consolante : UF La Machine – CS Corbigny. **Les équipes sont convoquées à 8h30.**
- U18 consolante : CS Corbigny - US Cosne. **Les équipes sont convoquées à 11h15.**
- U15 principale : US Cosne – FC Nevers. **Les équipes sont convoquées à 13h30.**
- U18 principale : FC Nevers Banlay – AFGP 58. **Les équipes sont convoquées à 15h30.**

## 4 -RETOUR DE DECISION – Commission Statuts & Règlements

Championnat U18 D1 - Match N° 51907.2, FC Nevers 1 / E-Guérigny Urzy 1 du 6 mai.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements donnant match perdu par pénalité 0-3, moins 1 point à chaque équipe.

## 5 – INFO CLUBS

**La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report sur la dernière journée du 10 juin.**

Le Président, Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*